



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
 du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
 les cartes de bruit stratégiques
 - Echéance 2017 -

Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

**CARTE DE BRUIT
 STRATEGIQUE**

SÉLESTAT
 rue du 4ème Zouave
 rue du Président Poincaré
 route de Marckolsheim

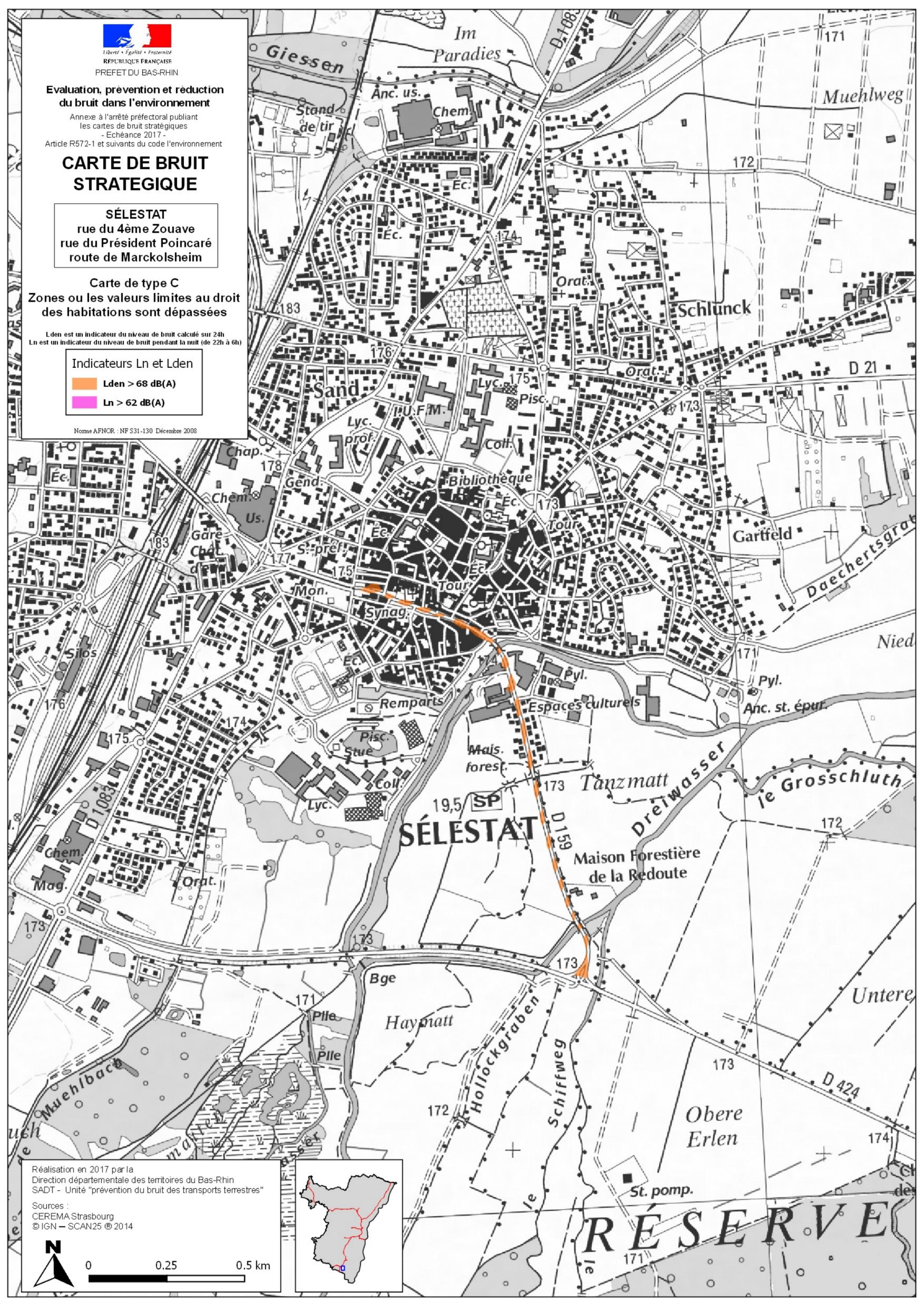
Carte de type C
 Zones où les valeurs limites au droit
 des habitations sont dépassées

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
 Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln et Lden

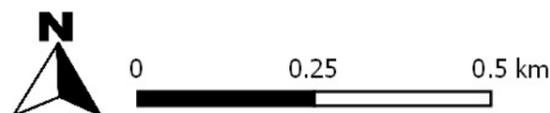
- Lden > 68 dB(A)
- Ln > 62 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
 SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
 CEREMA Strasbourg
 © IGN - SCAN25 © 2014



RÉSERVE